

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-055

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 17	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux

La collectivité souhaite relancer la location d'un véhicule 9 places à titre gracieux, véhicule qui sera mis à disposition des associations et géré par le service des sports de la Ville de Chinon

Pour ce faire, la Ville de Chinon a décidé de lancer une délégation de service public.

Il convient par conséquent de lancer la procédure prévue par l'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La DSP sera établie selon le cahier des charges suivant :

I) OBJET DE LA DELEGATION

La ville de Chinon délègue à un prestataire la location d'un véhicule 9 personnes selon une formule dans laquelle la Ville de Chinon ne supporte pas le coût financier d'un loyer.

Cette location a pour objet de permettre à la Ville de Chinon de disposer d'un véhicule 9 places.

Il sera défini avec le prestataire la prise en charge de l'assurance et des frais d'utilisation.

II) OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE

Le délégataire aura les obligations suivantes :

- Il recherche les annonceurs
- Il s'engage à ce que les annonces publicitaires ne présentent pas un caractère politique et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs et lois en vigueur.
- Il personnalise gratuitement le véhicule au nom de la Commune et prend en charge les frais d'immatriculation (Carte grise et écotaxe) et de livraison.
- Il détermine le jour de la mise à disposition du véhicule à la Commune d'un commun accord avec la Ville de Chinon
- Lors de la livraison du véhicule, il remet à la Ville de Chinon contre reçu la carte grise du véhicule ainsi que les documents et accessoires dudit véhicule. Il est dressé, contradictoirement, un état descriptif et estimatif du véhicule loué et de ses accessoires.

Pendant la durée de la location, le délégataire :

- Assume seule la responsabilité de facturation et d'encaissement des loyers auprès des annonceurs
- Recherche sous sa seule et unique responsabilité, directement ou indirectement, les sponsors publicitaires nécessaires au paiement du loyer sur la durée du contrat, opération effectuée tous les deux ans.

III) CARACTERISTIQUES FINANCIERES

La Ville de Chinon ne supporte pas le coût financier de la location.

Les tarifs pour les annonceurs sont fixés par le délégataire.

IV) DUREE ET BILAN DE LA DELEGATION

La délégation sera consentie pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le délégant aura la faculté de retirer sa délégation en cas de non-respect par le délégataire de ses obligations ou de force majeure.

Dans ce cas, le délégant en informera le délégataire par lettre recommandée avec accusé de réception, au minimum trois mois avant la date à laquelle il compte mettre fin à la délégation.

Le délégataire aura la faculté de renoncer à la délégation, à charge pour lui d'en informer le délégant par lettre recommandée motivée avec accusé réception, envoyée au minimum trois mois avant la date à laquelle il compte mettre fin à la délégation.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire devra produire, avant le 1^{er} octobre, au délégant un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et une analyse de la qualité du service rendu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la location d'un véhicule à titre gracieux fera l'objet d'une Délégation de Service Public conformément aux règles posées par l'article L. 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **MANDATE** la Commission de Délégation de Service Public pour les opérations nécessaires à la procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la procédure.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

Le 31/05/2022, le maire de la commune de [Nom de la commune] a adressé à la préfecture de la région [Nom de la région] un dossier de demande de [Type de dossier].

Le dossier est composé de [Liste des pièces jointes]. Le dossier est complet et conforme aux exigences de la réglementation en vigueur.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE [Nom de la commune]

[Texte de la lettre]

[Texte de la lettre]

[Texte de la lettre]



[Texte de la lettre]

[Texte de la lettre]